

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'**Adam DA MOTA**, Maire.

Présents : **BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick.**

Absents :

Représentés : **GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam, LUCAS Marie-Thérèse pouvoir donné à PINTO Christina, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à FARIA David.**

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

CONVENTION DE DON AVEC CHARGES POUR LA CONSERVATION PAR LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE D'UN DRAPEAU DE L'ACCAP

N° de délibération : 26.054 (DEL13)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

RAPPORTEUR : ALAIN LACOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2242-1,

Considérant que l'Association Union Locale des Anciens Combattants souhaite faire don à la Ville de Romilly-sur-Seine d'un drapeau de l'ACCAP,

Considérant que l'Association souhaite assortir ce don de charges, à savoir :

- L'obligation pour la Ville de conserver ce drapeau en mairie ;
- L'obligation pour la Ville de présenter ce drapeau lors des cérémonies commémoratives des 8 mai.

Considérant l'intérêt patrimonial de ce drapeau,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITÉ :

Approuve la convention de don avec charges relative à un drapeau de l'ACCAP.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

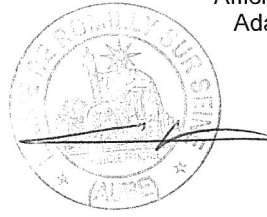
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Secrétariat Général
- Fêtes et Manifestations
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine